

## CLE SAGE ALLAN – 20 décembre 2012

### Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure
<b>Collège des usagers</b>	
BEAUME Colette	URIAP Syndicat Régional des Exploitants d'Etangs de Franche-Comté/Bourgogne
CHANTERANNE Damien	CRPF Franche-Comté
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
MONNIER Claude	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
PASTORI Daniel	UR fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
PERNEY Gilbert	UFC Que choisir Besançon Franche-Comté
RODARI Fabienne	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort
VITRAC Bruno	Conseil Economique Social et Environnement régional Franche-Comté
<b>Collège des élus</b>	
DEMOUGE Charles	Association des Maires de France du Doubs (maire de Fesches le Chatel)
ECABERT Arlette	Communauté de communes sud Territoire de Belfort
ECOFFEY Hubert	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Réchésy)
FEURTEY Daniel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Danjoutin)
FORCINAL Anne-Marie	Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
HEILMANN Louis	Communauté de l'agglomération Belfortaine
JACQUOT Henri	Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Brevilliers)
JOANNES Henri	Syndicat des eaux Vallée du Rupt
NARDIN Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Angeot)
ORIEZ Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Eloie)
PETIT Bernard	Association des Maires de France du Doubs (maire d'Allenjoie)
QUENOT Christian	Association des Maires de France du Doubs (maire de Courcelles les Montbéliard)
REY Pierre	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Autrechêne)
TIROLE Marc	Pays de Montbéliard Agglomération
VALLEY Jean	Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Champey)
<b>Collège des services de l'Etat</b>	
BELLECC Simon	ARS
BOULANGER Bernard	ONEMA DIR Bourgogne Franche Comté
FAUVEL Dominique	DDT 90
GIRARDI Christian	DDT 70
LOPEZ Jean-Robert	Préfet du Territoire de Belfort
PARAGE Patrick	VNF
ROLLIN François	ONF Agence Nord Franche Comté
SCHWARTZ Christian	DDT 25
SEAC'H Patrick	DREAL Franche-Comté
TESSIER Laurent	Agence de l'Eau RMC

<b>Participants non membres de la CLE</b>	
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC
BERTHOMME Marie-laure	EPTB Saône et Doubs
BOUTON Sylvie	DDT 70
BRINGOLD-SAVARY Virginie	PMA
BURRIER Antoine	CAB
COMPAGNE Agnès	CRFC
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs
FORET Marc	EPTB Saône et Doubs
LEJEUNE Jean-Claude	DDT 90
MOINAT Lysiane	Chambre d'Agriculture 25-90
NEY Antoine	Chambre Régionale Agriculture
OLIVIER Jean-Yves	DREAL
RICHERT Jean	Conseil Général du Territoire de Belfort
THEVENET Cyril	Conseil Général du Doubs
BRUNAGEL Catherine	Préfecture du Territoire de Belfort
HENRIET Patrick	Préfecture du Territoire de Belfort
STUTZ Claire	DDT 90

Excusés :

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>
<b>Collège des usagers</b>	
	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Saône
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Doubs
<b>Collège des élus</b>	
ACKERMANN Yves	Conseil Général du Territoire de Belfort
BART Jean-Marie	Conseil général du Doubs
BURKHALTER Fernand	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
CASSARD Daniel	Association des Maires du Doubs (maire de Belmont)
CHIAPPA-KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté
GERMAIN Roland	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagny
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny
KIPFER Michel	Association des Maires du Doubs (maire de Brognard)
MARCJAN Thierry	Association des Maires du Territoire de Belfort (maire de Fêche l'Eglise)
MICLO Guy	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
POIVEY Gérard	Conseil Général de la Haute-Saône
ROTH Daniel	Association des Maires du Territoire de Belfort (maire de Lepuix)
<b>Collège des services de l'Etat</b>	
	Préfet coordonnateur de Bassin – préfet de la région Rhône-Alpes
	Préfet de Haute-Saône
	Préfet du Doubs

## **1. Introduction par M. le Préfet du Territoire de Belfort**

M. le Préfet du Territoire de Belfort introduit la Commission Locale de l'Eau en remerciant les participants (présents ou ayant donné leur pouvoir). Il annonce que le quorum (deux tiers) est satisfait, avec 48 membres de la CLE présents ou ayant donné pouvoir, sur un total de 54 membres.

Il souligne l'importance de cette première réunion de la CLE et exprime sa satisfaction à avoir pu la mettre en œuvre avant la fin de l'année 2012.

Il exprime la volonté de tenir les délais imposés par la Directive communautaire Cadre Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui imposent l'élaboration du SAGE Allan d'ici fin 2015. Il rappelle les principales dates de l'élaboration de cette procédure :

- SDAGE approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009, imposant l'élaboration d'un SAGE sur le bassin versant de l'Allan
- 12 septembre 2011 : lancement officiel de la procédure par une réunion de présentation présidée par le préfet de Région
- 19 septembre 2012 : arrêté de périmètre du SAGE
- 27 novembre 2012 : arrêté de constitution de la CLE.

Il énonce ensuite les quatre enjeux du SAGE : gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, problématique de pollution des rivières, problématique des inondations, problématique de la préservation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole.

Il appelle à l'implication de tous (élus, usagers et Etat) pour répondre au délai ambitieux de l'atteinte de l'objectif de bon état des masses d'eau à l'horizon 2015. Il souligne la difficulté de satisfaire ce délai avec un élément supplémentaire à intégrer dans la planification du SAGE, à savoir la période électorale de 2014. En effet, l'année électorale 2014 va sans doute conduire à la modification partielle de la composition de la CLE.

Il énumère les grandes décisions qui vont être prises dans le cadre de cette première CLE : l'élection de la gouvernance de la CLE par le collège des élus, puis l'adoption des règles de fonctionnement et la constitution d'un bureau. Enfin, il annonce que cette installation de la CLE marque l'entrée de la procédure dans sa phase opérationnelle et valide le choix de l'établissement public territorial de bassin comme structure porteuse du SAGE.

M. le Préfet du Territoire de Belfort cède ensuite la parole à M. Fauvel (Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort) qui annonce la suite de la présentation, concernant les 3 éléments de contexte du SAGE Allan :

- la politique de l'eau et sa déclinaison sur le bassin de l'Allan,
- le cadre réglementaire et la portée juridique du SAGE
- et enfin l'élaboration du SAGE Allan.

## **2. Le SAGE Allan**

### **2.1. La politique de l'eau et sa déclinaison sur le bassin de l'Allan**

M. Tessier (Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse) rappelle l'engagement des états membres à atteindre le bon état des masses d'eaux à l'horizon 2015 à travers la Directive Cadre sur l'Eau (objectif de résultat). Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse élaboré par l'Agence de l'Eau, décline cette politique de maintien et mise en valeur des milieux aquatiques. M. Tessier explique que le bassin-versant de l'Allan constitue un territoire

sur lequel est décliné le SDAGE. Ainsi le SAGE Allan est un document de planification de la gestion de l'eau sur une unité hydrographique cohérente.

Enfin, M. Tessier rappelle les principaux problèmes identifiés sur le bassin Allan (en accord avec les priorités du SDAGE) :

- un problème chronique de qualité de l'eau
- un risque important d'inondations
- un déséquilibre quantitatif de la ressource en eau
- une dégradation des milieux aquatiques.

## **2.2. Le cadre réglementaire et la portée juridique du SAGE**

M. Lejeune (Chef du service Eau Environnement de la Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort) présente le cadre réglementaire du SAGE en précisant son contenu :

- un Programme d'Aménagement et Gestion Durable (PAGD) qui englobe une synthèse de l'état des lieux, des propositions de solutions et les solutions effectivement mises en œuvre
- un règlement, qui a une portée différente de celle du PAGD, constitué de règles applicables dès que le SAGE est approuvé
- un atlas cartographique
- une évaluation environnementale qui constitue un outil d'aide à la décision dans la mesure où elle recense les arguments pour le choix de stratégie.

Il insiste ensuite sur la portée juridique du SAGE et informe que le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée et que les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD.

M. Fauvel reprend la parole pour informer les membres de la CLE du contenu de leur dossier participant (à savoir un document d'information sur le SAGE, l'arrêté de périmètre du SAGE Allan, l'arrêté de composition de la CLE du SAGE Allan et le projet de règles de fonctionnement de la CLE). Il cède ensuite la parole à Mme Crochet-Damais pour présenter les grandes étapes de l'élaboration du SAGE.

## **2.3. L'élaboration du SAGE**

Mme Crochet-Damais (Chargée d'études SAGE Allan de l'EPTB Saône et Doubs) expose les différentes phases du SAGE: préliminaire (année 2012), d'élaboration (2013-2015) et de mise en œuvre et suivi (à partir de 2016). La réunion de la première CLE constitue donc une étape charnière entre les deux premières phases.

Mme Crochet-Damais insiste sur le fait qu'après avoir dressé l'état des lieux et les différents scénarii possibles, le choix de la stratégie sera validé par comité d'agrément de l'Agence de l'Eau (constituant une étape intermédiaire de l'élaboration du SAGE). Enfin, pour une élaboration du SAGE fin 2015, la stratégie devra être adoptée début 2014.

Mme Crochet-Damais présente le périmètre du SAGE Allan et son originalité à associer 3 départements différents. Elle explique de plus, que le gouvernement de la République et Canton du Jura suisse est associé à la démarche même s'il n'est pas intégré dans le périmètre.

Elle souligne également les enjeux socio-économiques importants du territoire concerné.

### **3. La Commission Locale de l'Eau (CLE)**

Mme Crochet-Damais continue la présentation en détaillant le rôle de la Commission Locale de l'Eau. Elle explique ainsi que ce « parlement de l'eau » constitue une assemblée délibérante, sans personnalité juridique propre. Mme Crochet-Damais présente les proportions de chacun des 3 collèges pour la composition de la CLE.

Mme Crochet-Damais s'adresse ensuite aux membres de la CLE en leur expliquant qu'ils ont un mandat de six ans, et qu'ils cessent d'être membre s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés (exemple : élections 2014). Dans ce cas, un nouvel arrêté permettra de redéfinir les remplaçants.

Enfin Mme Crochet-Damais insiste sur les rôles des membres de la CLE, notamment leur participation active aux réunions (avec une remise de pouvoir à utiliser en cas d'absence) et la représentation de leur structure (avec accueil des avis en amont et communication des informations en aval).

#### **3.1. Election du Président**

M. le Préfet du Territoire de Belfort reprend la parole pour procéder à l'élection du Président de la CLE. Il annonce 22 représentants (présents ou ayant donné pouvoir) sur un total de 27 membres au sein du collège des élus. Le quorum de deux tiers est donc validé. Il sollicite les candidatures.

M. Ecoffey (Maire de Réchésy) prend la parole et propose la candidature de Mme Forcinal, représentante de l'EPTB à la CLE mais également vice-présidente du Conseil Général du Territoire de Belfort en charge de l'environnement.

Mme Forcinal y souscrivant et aucune autre candidature n'étant déposée, M. le Préfet invite à procéder au vote par bulletin secret. M. Fauvel intervient pour rappeler aux membres des élus ayant un pouvoir d'utiliser deux bulletins.

M. le Préfet demande à Mme Brunagel (Chef du bureau environnement de la préfecture du Territoire de Belfort) de faire circuler l'urne à la table du collège des élus et de noter au fur et à mesure les membres ayant voté.

Durant la procédure de vote, Mme Crochet-Damais expose les différents rôles du Président de la CLE.

M. le Préfet demande ensuite à procéder au dépouillement. Après la confirmation du recueil de 22 bulletins, le dépouillement est effectué par Mme Stutz, Mme Brunagel et M. Henriot.

**Mme Forcinal est élue Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan à l'unanimité.**

Mme Forcinal quitte la table du collège des élus pour prendre la place de Présidente de la CLE. Elle prend la parole pour remercier les votants et déclare essayer d'être digne de leur confiance, malgré la difficulté de mener le SAGE en 2 ans alors que la moyenne annuelle publiée par l'Agence de l'Eau RMC est de 5 à 6 ans. Elle compte ainsi sur l'expérience des prédécesseurs ayant mis en œuvre des SAGE et sur la motivation de tous.

Elle souligne être élue en tant que membre titulaire du Comité Syndical de l'EPTB.

Elle rappelle ensuite que « l'eau est un bien non marchand, patrimoine de l'humanité » (Pacte d'Istanbul, mars 2009).

Après avoir explicité à nouveau la définition du sigle SAGE, Mme Forcinal évoque la mise en place de futures commissions thématiques et appelle à la coopération de tous.

Elle ajoute que le département du territoire de Belfort représente à lui seul 60% du SAGE en nombre de communes et en population.

M. Philippe Receveur, ministre de la République et Canton du Jura n'ayant pu être présent, Mme Forcinal insiste sur l'intérêt des échanges avec la partie suisse du bassin versant de l'Allan, notamment en bénéficiant de la synergie déjà mise en place par M. Ecoffey dans le cadre du contrat de rivière Allaine.

Mme Forcinal, qui préside dorénavant la séance, invite ensuite à procéder à l'adoption des règles de fonctionnement de la CLE.

### **3.2. Adoption des règles de fonctionnement**

La Commission Locale de l'Eau ne pouvant voter ses règles de fonctionnement seulement si plus des deux tiers des membres sont présents, Mme Forcinal débute en approuvant un quorum largement atteint (48 membres présents ou représentés sur 54).

Mme Forcinal rappelle que le projet de règles de fonctionnement a été transmis avec l'invitation à la CLE et fait parti du dossier participant distribué lors de la CLE.

Elle souligne deux points importants concernant ces règles :

- la désignation de l'EPTB comme structure porteuse de ce projet (rôle d'animation)
- les opérations suivantes d'élections dépendent de cette adoption (nombre de vice-présidents, composition du bureau de la CLE).

Elle invite ensuite l'assemblée à faire part d'avis ou de propositions.

Mme Lavallée prend la parole au nom des chambres consulaires et demande une meilleure représentativité de leur nombre. En effet, elle explique que le SAGE Allan concerne 3 Chambres de Commerce et d'Industrie (une par département), 3 Chambres des Métiers et de l'Artisanat (une par département) et deux Chambres d'Agriculture. Les chambres consulaires représentent ainsi plus de la moitié des usagers : 8 membres sur les 14 membres du collège des usagers. Mme Lavallée suggère d'adapter le projet de règles de fonctionnement en augmentant le nombre d'usagers pour la constitution du bureau de la CLE, passant de 4 usagers à 6, pour pouvoir attribuer plus de sièges aux chambres consulaires.

Mme Forcinal déclare comprendre la nécessité d'obtenir une bonne représentativité et une bonne proportion d'usagers dans la constitution du bureau de la CLE et donc la nécessité d'offrir davantage de places aux chambres consulaires. Cependant, en rappelant les enjeux du SAGE (partage des eaux, inondation, bon état, ...), elle souligne une contribution tout aussi utile et indispensable au bureau des autres représentants du collège des usagers (FNE, URIAP, ...).

De plus, elle insiste sur la proposition d'un bureau à 16 membres visant à favoriser une structure légère permettant l'expression dynamique de chacun. Or, le bureau devant être représentatif de la CLE (respect des équilibres 50% élus au moins, 25% usagers au moins, 25% Etat au moins), l'ajout de 2 places pour les usagers engendrerait une multiplication des sièges pour les autres collèges.

Mme Forcinal rappelle ensuite le rôle du bureau qui est de préparer les réunions CLE et de présenter le travail accompli, ainsi que l'importance de l'implication du bureau dans les groupes de travail. Le bureau ne constitue pas un groupe décisionnel : Mme Forcinal se réfère à l'exposé de Mme Crochet-Damais et insiste sur le fait que le choix de stratégie lors de l'élaboration du SAGE se fera en Commission Locale de l'Eau et avec validation par le comité d'agrément de l'Agence de l'Eau.

Après avoir développé ces arguments, Mme Forcinal propose de conserver 4 usagers seulement pour la constitution du bureau de la CLE mais de désigner 2 places tournantes, destinées aux chambres consulaires. Ces places tournantes laisseraient le choix de la participation d'une chambre consulaire ou d'une autre selon la thématique abordée. Cette proposition permet à la fois de garantir l'efficacité d'un bureau restreint et la représentativité de toutes les chambres consulaires en favorisant leur synergie.

M. Monnier accepte la proposition faite en rappelant à nouveau la légitimité de pouvoir faire participer les différentes chambres consulaires.

Mme Forcinal remercie les chambres consulaires en soulignant à nouveau que le bureau constitue un groupe de travail qui se réunira environ six fois par an.

Mme Forcinal, après s'être assurée qu'aucune autre remarque ou modification n'était demandée, procède au vote des règles de fonctionnement correspondant au projet proposé (avec la réservation de 2 postes tournants pour les chambres consulaires dans le collège des usagers).

Pour un gain de temps, et en absence d'opposition, le vote se déroule à main levée.

Personne ne s'opposant au vote de règles de fonctionnement précisées avec 2 postes tournants pour les chambres consulaires dans le collège des usagers, **les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité.**

### **3.3. Election des vice-présidents**

Mme Forcinal propose d'élire les vice-présidents. Elle rappelle d'abord les règles de fonctionnement de la CLE concernant cette élection : le Président est assisté de 3 vice-présidents, issus du collège des élus, provenant de chacun des 3 départements concernés par le SAGE Allan. En cas d'absence, le Président peut confier la présidence à l'un de ses vice-présidents.

Elle ajoute que si 4 groupes de travail (ou commissions thématiques) sont définis par la suite, le Président et chaque vice-président seront associés à une thématique.

Mme Forcinal propose ensuite un candidat par département :

- M. Tirole (Pays de Montbéliard Agglomération) pour le Doubs
  - M. Poivey (Conseil général de la Haute-Saône) pour la Haute-Saône.
- Mme Forcinal procède à la lecture de son acte de candidature. En effet, M. Poivey n'était pas présent mais a fait acte de candidature par écrit.
- M. Feurtey (Association des Maires du Territoire de Belfort) pour le Territoire de Belfort.

Le vote pour chacun des candidats s'effectue à main levée par le collège des élus. Chaque candidat obtient l'unanimité des voix.

**M. Tirole, M. Poivey et M. Feurtey sont donc élus vice-présidents de la CLE.**

### **3.4. Mise en place du bureau de la CLE**

Mme Forcinal invite ensuite les membres de la CLE à procéder à la désignation des membres du bureau de la CLE.

Elle explique le rôle du bureau de la CLE et sa composition (extrait des règles de fonctionnement de la CLE) :

- 8 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, dont le Président et les vice-présidents

- 4 membres du collège des usagers,
- 4 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics.

Par ailleurs, les membres du bureau ne peuvent se faire suppléer. En cas d'empêchement, un membre peut donner son mandat à un autre membre du même collège, dans la limite d'un mandat par personne.

Elle rappelle que 4 membres doivent être désignés dans le collège de l'Etat, 2 membres restent à désigner dans le collège des usagers (avec 2 sièges tournants déjà réservés aux chambres consulaires) et 4 membres restent à désigner au sein du collège des élus (en plus des 4 places déjà occupées par le Président et les 3 vice-présidents).

S'ensuit un temps de discussion à chacune des tables des 3 collèges. Chaque collège définissant le nombre souhaité de membres du bureau, il n'y a pas de candidat supplémentaire et donc Mme Forcinal demande un porte parole par table pour annoncer les membres choisis.

Mme Ecabert annonce **les membres du bureau pour le collège des élus :**

- **Mme Chiappa-Kiger (Conseil Régional de Franche-Comté)**
- **M. Burkhalter (Communauté de Communes du Pays d'Héricourt)**
- **M. Ecoffey (Association des Maires du Territoire de Belfort)**
- **M. Bart (Conseil Général du Doubs).**

**Pour le collège des usagers**, en plus des 2 sièges tournants réservés aux chambres consulaires, les membres du bureau sont :

- **M. Groubatch (France Nature Environnement Franche-Comté)**
- **M. Pastori (UR fédération de pêche Bourgogne Franche-Comté).**

Enfin, **les membres du bureau issus du collège de l'Etat** sont annoncés par M. Fauvel :

- **la Direction Départementale des Territoires Territoire de Belfort (DDT 90)**
- **la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Franche-Comté**
- **l'Agence Régionale de Santé**
- **l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.**

#### **4. Mise en place des Commissions thématiques**

Mme Forcinal explicite le rôle des commissions thématiques (qui pourront également être appelées groupes de travail) en soulignant que la composition et l'objet de ces groupes de travail peuvent évoluer au cours de l'élaboration du SAGE. Elle rappelle que ces groupes se verront fixer leurs missions et échéancier par le bureau de la CLE. De plus, ils seront présidés par un membre du bureau qui pourra ainsi rapporter le travail du groupe de travail auprès du bureau et de la CLE. La répartition des commissions entre le Président et les vice-présidents sera à l'ordre du jour d'un premier bureau de la CLE.

Enfin, elle réaffirme l'importance d'ouvrir ces groupes de travail à des personnes extérieures de la CLE et propose un système d'inscription ouvert le jour même (feuilles d'inscription mises à disposition) et à diffuser.

Le point suivant de la CLE consiste à définir les groupes de travail par thématique.

Mme Forcinal propose les groupes de travail suivants :

1. Un déséquilibre quantitatif de la ressource en eau  
= **Ressource quantitative**
2. Un problème chronique de qualité de l'eau  
= **Pollutions et qualité de l'eau**
3. Un risque important d'inondations  
= **Inondations**
4. Une dégradation des milieux aquatiques  
= **Morphologie et milieux**

Malgré une thématique plus abstraite et théorique du quatrième groupe de travail, Mme Forcinal souligne son importance. En effet, elle explique que cet enjeu de morphologie influe directement ou indirectement sur les trois autres thématiques et relève notamment du passé industriel régional qui a conduit à modifier les cours d'eau.

**L'ensemble de la CLE approuve les groupes de travail** et acte leur constitution.

Mme Forcinal rappelle un travail déjà conséquent mené par l'Agence de l'Eau et se réfère à nouveau au contrat de rivière transfrontalier de l'Allaine pour une prise en compte de la partie helvétique du bassin versant de l'Allan.

**La CLE autorise sa présidente à prendre contact avec les autorités suisses concernées.**

Ensuite, Mme Forcinal déclare le système d'inscription aux groupes de travail ouvert avec une possibilité d'inscription sur des feuilles mises à disposition ou une possibilité d'envoi de courriel à l'adresse [sage.allan@eptb-saone-doubs.fr](mailto:sage.allan@eptb-saone-doubs.fr). Elle encourage également vivement à diffuser les modalités d'inscription.

Mme Forcinal revient ensuite sur le planning serré pour l'élaboration du SAGE et donc sur la nécessité d'organiser **les premières réunions des groupes de travail entre février et avril 2013.**

De plus, la préoccupation actuelle est la première réunion du bureau de la CLE avec la répartition des commissions entre le Président et les vice-présidents. Mme Forcinal propose alors de conserver la date du jeudi 17 janvier (qui avait été pré-retenue pour un report possible de la réunion de la CLE). **La première réunion du bureau de la CLE sera le jeudi 17 janvier à partir de 15 heures, dans les locaux du Conseil Général du Territoire de Belfort.**

## **5. Conclusion par la Présidente de la CLE**

Mme Forcinal remercie Mme Crochet-Damais pour le travail accompli. Elle informe également que Mme Crochet-Damais va s'absenter durant le premier semestre 2013 pour cause de congé maternité, et que Mme Berthommé a été recrutée pour la remplacer.

M. Forêt (Directeur de l'EPTB Saône et Doubs) prend la parole pour remercier de la confiance de la CLE à retenir l'EPTB Saône et Doubs comme structure porteuse du SAGE. Il présente à nouveau Mme Berthommé comme remplaçante de Mme Crochet-Damais durant son congé de maternité. Il rappelle la localisation de la chargée de mission au sein des locaux du Conseil général du Territoire de Belfort (39 faubourg de Montbéliard). Il remercie également l'Agence de l'Eau pour leur aide et leur contribution au projet et ajoute que cette première CLE signe le début officiel du SAGE.

Mme Forcinal clôt la séance en remerciant successivement l'Agence de l'Eau, les collectivités pour leurs crédits dédiés au bon déroulement du SAGE, M. le Préfet pour son hospitalité et

les services de la Préfecture et de la DDT 90 pour leur organisation ayant permis le bon déroulement de la séance.

Enfin, Mme Forcinal qualifie à nouveau l'élaboration du SAGE Allan comme véritable challenge et appelle à la détermination de tous.

A Belfort, le 18/01/13

La présidente de la CLE



Anne-Marie FORCINAL

Récapitulatif de la composition du bureau de la CLE du SAGE Allan (adoptée à l'unanimité) :

Collège des collectivités :

Mme Anne-Marie FORCINAL, <b>Présidente</b>	EPTB Saône-et-Doubs
M. Daniel FEURTEY, <b>Vice-président</b>	Association des Maires de France Territoire de Belfort
M. Gérard POIVEY, <b>Vice-président</b>	Conseil général de la Haute-Saône
M. Marc TIROLE, <b>Vice-président</b>	Pays de Montbéliard Agglomération
M. Jean-Marie BART	Conseil général du Doubs
M. Fernand BURKHALTER	Communauté de Communes Pays d'Héricourt
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	Conseil Régional de Franche-Comté
M. Hubert ECOFFEY	Association des Maires de France Territoire de Belfort

Collège des usagers :

Monsieur le Président de FNE Franche-Comté ou son représentant
Monsieur le Président de l'UR des Fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté ou son représentant
Représentant des Chambres Consulaires
Représentant des Chambres Consulaires

Collège de l'Etat :

Madame la directrice de l'ARS, ou son représentant
Monsieur le directeur des Territoires du Territoire de Belfort, ou son représentant
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté, ou son représentant
Monsieur le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ou son représentant



## Délibération CLE du 20 décembre 2012

Date de la convocation : 20 décembre 2012

Le 20 décembre 2012 à 16h00, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan s'est réunie à Belfort sous la Présidence de M. Le Préfet du Territoire de Belfort.

**Objet : Election du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan.**

**Mode de Scrutin :**

Pour l'élection du Président, seul le collège des collectivités est amené à voter.  
Le scrutin s'est déroulé à la majorité des voix et à bulletin secret.

\*\*\*\*\*

**Contexte :**

48 membres de la CLE étaient présents dont 22 membres pour le collège des collectivités, amené à voter.

M. Hubert ECOFFEY propose la candidature de Mme Anne-Marie FORCINAL,  
Représentante de l'Etablissement Public Territorial Saône-et-Doubs,

**Résultats des votes :**

Nombre de votants : 22  
Bulletins blancs : 0  
Voix pour Mme FORCINAL : 22

**Décision :**

Mme Anne-Marie FORCINAL est élue à la Présidence de la CLE.

Conjointement,

La Présidente de la CLE

Le préfet du territoire de Belfort  
coordinateur de la procédure SAGE

  
**Jean-Robert LOPEZ**



## Délibération CLE du 20 décembre 2012

Date de la convocation : 20 décembre 2012

Le 20 décembre 2012 à 16h00, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan s'est réunie à Belfort sous la Présidence de M. Le Préfet du Territoire de Belfort, puis de Mme Forcinal, élue Présidente de la CLE.

**Objet : Vote des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan**

**Mode de Scrutin :**

Le quorum est nécessaire.

Les règles de fonctionnement doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents. Le vote se fait à main levée.

\*\*\*\*\*

**Contexte :**

48 membres de la CLE étaient présents :

- 22 membres du collège des collectivités,
- 13 membres du collège des usagers,
- 13 membres du collège des représentants de l'Etat.

Le quorum est donc atteint. La CLE peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement.

Mme FORCINAL, Présidente de la CLE, propose au débat un projet de règles de fonctionnement élaboré par un comité technique préalable à la CLE du 15 octobre 2012, et joint aux convocations.

Il est souligné que l'adoption de ces règles de fonctionnement vaut désignation de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs comme structure porteuse du SAGE en charge de l'animation de la démarche.

Après débat, cette proposition ne faisant pas l'objet de modification, elle est soumise au vote.

**Décision :**

Les règles de fonctionnement de la CLE, ci-jointes, sont adoptées à l'unanimité.

Conjointement,

La Présidente de la CLE

Le préfet du territoire de Belfort  
coordinateur de la procédure SAGE

Jean-Robert LOPEZ



## Délibération CLE du 20 décembre 2012

Date de la convocation : 20 décembre 2012

Le 20 décembre 2012 à 16h00, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan s'est réunie à Belfort sous la Présidence de M. Le Préfet du Territoire de Belfort, puis de Mme Forcinal, élue Présidente de la CLE.

**Objet : Election des Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan.**

**Mode de Scrutin :**

D'après les règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Allan, adoptées ce même jour, le Président de la CLE du SAGE Allan est assisté de 3 vice-présidents, issus du collège des élus, provenant de chacun des 3 départements concernés par le SAGE Allan.

Pour leur élection, seul le collège des collectivités est donc amené à voter.  
La Présidente propose un scrutin à la majorité des voix et à main levée.

\*\*\*\*\*

**Contexte :**

48 membres de la CLE étaient présents dont 22 membres pour le collège des collectivités, amené à voter.

- M. Daniel FEURTEY

Représentant de l'Association des Maires de France, issu du département du Territoire de Belfort

- M. Marc TIROLE

Représentant du Pays de Montbéliard Agglomération, issu du département du Doubs

- M. Gérard POIVEY

Représentant du Conseil général de la Haute-Saône, issu du département de Haute-Saône

présentent leur candidature.

**Résultats des votes :**

Nombre de votants : 22

Bulletins blancs : 0

Voix pour Daniel FEURTEY : 22

Voix pour Marc TIROLE : 22

Voix pour Gérard POIVEY : 22

**Décision :**

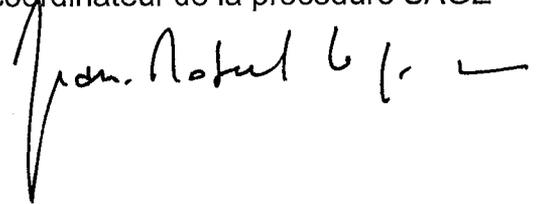
M. FEURTEY, M. TIROLE et M. POIVEY sont élus Vice-Présidents de la CLE du SAGE Allan.

Conjointement,

La Présidente de la CLE



Le préfet du territoire de Belfort  
coordinateur de la procédure SAGE



---

**Jean-Robert LOPEZ**



## Délibération CLE du 20 décembre 2012

Date de la convocation : 20 décembre 2012

Le 20 décembre 2012 à 16h00, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan s'est réunie à Belfort sous la Présidence de M. Le Préfet du Territoire de Belfort, puis de Mme Forcinal, élue Présidente de la CLE.

### **Objet : Constitution du Bureau de la CLE du SAGE Allan**

#### **Mode de Scrutin :**

La constitution du Bureau de la CLE doit être adoptée à la majorité des membres présents. Le vote s'est fait à main levée, en plénière.

\*\*\*\*\*

#### **Contexte :**

48 membres de la CLE étaient présents :

- 22 membres du collège des collectivités,
- 13 membres du collège des usagers,
- 13 membres du collège des représentants de l'Etat.

Mme FORCINAL, Présidente de la CLE, rappelle que le Président et les Vice-présidents sont membres de droit du bureau de la CLE.

Sont recueillies les candidatures suivantes :

Collège des collectivités (4 postes restants à pourvoir)

- Mme Myriam CHIAPPA-KIGER, Représentante du Conseil Régional de Franche-Comté
- M. Fernand BURKHALTER, Représentant de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- M. Hubert ECOFFEY, Représentant de l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort
- M. Jean-Marie BART, Représentant du Conseil général du Doubs

Collège des usagers (4 postes)

- Représentant de France Nature Environnement Franche-Comté
- Représentant de UR Fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
- 2 représentants des chambres consulaires pouvant alterner (Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Doubs, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort et de Haute-Saône)

Collège de l'Etat (4 postes)

- Représentant de la Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort
- Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté
- Représentant de l'Agence Régionale de Santé
- Représentant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

**Décision :**

La composition suivante du bureau de la CLE du SAGE Allan est adoptée à l'unanimité :

Collège des collectivités :

Mme Anne-Marie FORCINAL, <b>Présidente</b>	EPTB Saône-et-Doubs
M. Daniel FEURTEY, <b>Vice-président</b>	Association des Maires de France Territoire de Belfort
M. Gérard POIVEY, <b>Vice-président</b>	Conseil général de la Haute-Saône
M. Marc TIROLE, <b>Vice-président</b>	Pays de Montbéliard Agglomération
M. Jean-Marie BART	Conseil général du Doubs
M. Fernand BURKHALTER	Communauté de Communes Pays d'Héricourt
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	Conseil Régional de Franche-Comté
M. Hubert ECOFFEY	Association des Maires de France Territoire de Belfort

Collège des usagers :

Représentant de FNE Franche-Comté
Représentant de l'UR des Fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
Représentant alternant des Chambres Consulaires
Représentant alternant des Chambres Consulaires

Collège de l'Etat :

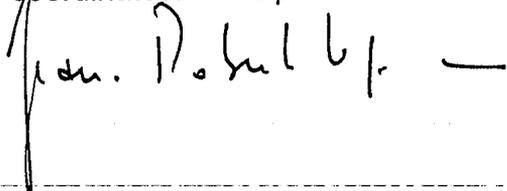
Représentant de l'Agence Régionale de Santé
Représentant de la Direction Départementale des Territoires 90
Représentant de la DREAL Franche-Comté
Représentant de l'Agence de l'Eau RMC

Conjointement,

La Présidente de la CLE



Le préfet du territoire de Belfort  
coordinateur de la procédure SAGE



**Jean-Robert LOPEZ**